

# Commission Technique Nationale

## Procès verbal de la réunion du 24 mai 2003 à Marseille.

### CTR représentées :

Atlantique Sud	Jean Louis DINDINAUD
Bretagne et Pays de la Loire	Claude OLLIVIER
Centre	Claude OLLIVIER
Corse	Jo VRIJENS
Côte d'Azur	Philippe BERNARDI
Est	Jean Louis BLANCHARD
Guadeloupe	Gérard PUIG
Ile de France Picardie	Non représentée
Ile de la Réunion	Jean Louis BLANCHARD
L R. M.P.	Jean Pierre MONTSENY
Martinique	Jean Louis BLANCHARD
Nord Pas de Calais	Bruno ENGELS
Nouvelle Calédonie	Claude MARTIN
Normandie	Denis RANÇON
Polynésie Française	René CAVALLO
Provence	Daniel HURON
R A B.A	Jean Luc BESQUEUT

Le président de la FFESSM, Roland BLANC, est dans l'impossibilité de suivre nos travaux et s'en est excusé.  
Le président de la CTR Ile de France est excusé.

### **Sont également présents : -ordre alphabétique-**

Eric BERGMANN, représentant de la commission médicale et de prévention nationale ; Jean Marc BRONER, directeur FFESSM, IN ; René CAVALLO, Directeur Technique National, IN ; Serge CESARANO, référent groupe de travail Trimix, IN ; Christian FERCHAUD, chargé des contenus de formation en pédagogie MF2, IN ; Alain FORET, secrétaire général du CDN, référent livres CTN ; Camille GELEBART, IN. ; Pascal MONESTIER, référent plongée enfants, IN ; Jean Pierre MONTAGNON, directeur logistique FFESSM, IN ; Gérard PUIG, délégué du Collège des IN ; Richard POTHIER, IN.

**La réunion est animée par Jean Louis BLANCHARD, Président de la CTN.**

### **1) Approbation du P.V. de la réunion C.T.N. du 22 mars 2003 à Grenoble.**

Le P.V. de la réunion de CTN du 22 mars 2003 à Grenoble est approuvé à l'unanimité des présents ou représentés.

### **2) Positionnement des contenus de formation du « brevet élémentaire piscine» par rapport au niveau 1.**

Hors PV, Dernière minute : Lors de sa réunion du 14 juin 2003, le Bureau Directeur National a décidé de repousser à une date ultérieure la mise en application de la décision d'instituer 4 plongées minimum en milieu naturel préalable à la délivrance du niveau 1.

Par conséquent, la modification du texte niveau 1 dans le Manuel du moniteur, telle que proposée lors de la réunion de la CTN, est ajournée.

Voir pièce jointe

### 3) **Projet de passerelles FFESSM/SSI pour les niveaux de plongeurs.**

La décision a été prise par le CDN.

Il s'agit de reprendre le canevas utilisé lors des accords entre le FFESSM et PADI, uniquement pour le niveau 1 FFESSM et l'open water diver SSI.

Un point important dans la procédure de délivrance du N1 sur la base d'un open water diver SSI : préciser « passerelle FFESSM/SSI » sur le triptyque de délivrance du niveau 1, afin d'assurer un traitement statistique ultérieur de ces passerelles.

Adopté à l'unanimité. Donc : applicable dès signature officielle FFESSM / SSI.

Voir texte à insérer dans le Manuel du Moniteur : annexe.

### 4) **Trimix fédéral : Compte rendu du groupe de travail** (Serge Césarano)

Serge Césarano présente une prospective détaillée à propos des contenus de formation à la plongée « Trimix ». Le travail du groupe « Trimix » est remarquable et il convient de le souligner.

Le cahier de charge fixé par le Président de la CTN était le suivant :

- Il ne s'agit pas de tous réinventer, mais plutôt de prendre les standards Trimix FFESSM actuels, de les aménager, de les « aérer », de les rendre plus attractifs (ne sont-ils pas trop empreints de culture « souterraine » ?) de façon à ce que nous puissions enfin les inclure à part entière dans le Manuel du Moniteur.
- Il n'est pas question de transformer nos cursus fédéraux en standards anglo-saxons, ce qui n'exclut pas dans le futur une comparaison fine de tous ces produits, et une évaluation des passerelles envisageables entre ces organismes et la FFESSM.
- Il faut clairement identifier 2 « niveaux » ou 2 groupes de formation ou 2 modules dans nos contenus de formation Trimix :
  - un niveau trimix normoxique, qui permet la pratique dans l'espace lointain type 60 mètres plus ou moins
  - un niveau trimix hypoxique pour les 80 mètres et plus.
- Il faut résoudre le problème des tables à utiliser pour l'enseignement.

Deux niveaux sont proposés par Serge Césarano : plongeur Trimix élémentaire et plongeur Trimix avancé. Une objection est soulevée par la CTN: est-il opportun de mettre en avant un Trimix élémentaire pour la tranche des 40 mètres à 60 mètres ? La cible ne devrait-elle pas être plutôt la zone des 60 mètres ?

Il est demandé à Serge Césarano de travailler à une deuxième proposition dans laquelle le Trimix élémentaire viserait la zone limite de plongée à l'air.

Serge Césarano se charge d'envoyer aux CTR le dossier présenté directement par E-mail.

En ce qui concerne la version modifiée (Trimix Elémentaire portant plus profond...), Serge Césarano travaillera avec Jean-Louis Blanchard et avec le groupe de travail Trimix de façon à ce qu'un choix soit proposé et une décision soit prise en réunion de CTN de septembre.

### 5) **Modalités de signature des initiateurs et des E2 FFESSM, suite aux décisions prises.**

Conformément aux décisions du CDN, la date d'application de ces mesures est : Le 25 mai 2003.

Pour l'initiateur de Club, le numéro figurant sur son tampon doit être le numéro figurant sur sa carte initiateur (carte format CB).

Pour l'initiateur + Capacitaire (moniteur 1 étoile Cmas), le numéro figurant sur son tampon doit être le numéro figurant sur sa carte CMAS (dernière suite de chiffres) de moniteur 1 étoile.

Exemple : FRA/F00/11/02/041279/58/22/0000000**9842** Numéro à retenir en gras.

A titre de rappel (extrait des PV précédents) :

- Validation des compétences du plongeur niveau 1 en milieu artificiel par un initiateur de club, et en milieu artificiel ou naturel par un E2 fédéral.
- Signature par l'initiateur+capacitaire fédéral des plongées qu'il a encadrées en milieu naturel.

6) **Contenus de formation de l'initiateur club nouvelle formule ;** Jean Pierre Montseny

Il est rappelé que l'architecture proposée par la CTN a été approuvée par le CDN, avec mise en application au 4 septembre 2003.

Cette architecture est la suivante :

Avoir effectué dans l'ordre chronologique depuis l'obtention du Brevet de Plongeur Autonome Niveau II :

1. au minimum 12 plongées **en autonomie** en milieu naturel, attestées sur le carnet de plongée ou par mention sur le passeport ou par fiche justificative dûment remplie
2. un stage initial de 2 jours, organisé par un Comité Départemental ou par un Club. Le Responsable est un Moniteur MF2 ou BEES2 licencié à la FFESSM, **présent pendant la totalité du stage**. Ce Responsable valide le stage initial sur le **livret de formation** remis au candidat en fin de stage initial. De même le Responsable de stage valide la participation à ce stage des MF1 ou BEES1 licenciés, de façon à ce que ceux-ci puissent ultérieurement être tuteurs du stage en situation.
3. un stage en situation: milieu artificiel et/ou milieu naturel avec formation limitée à l'espace proche. Ce stage est composé de 3 **Unités de compétences** obligatoires: (une quatrième UC est optionnelle et concerne les plongeurs niveau 4 préparant l'initiateur de club).

La durée et la répartition des séances constitutives de ce stage sont: 6 jours consécutifs ou 3 fois 2 jours ou 12 séances piscines.

Le livret de formation précise le nombre minimum de séances permettant de valider chaque UC.

Le démarrage du stage en situation n'est possible qu'après validation du stage initial.

Le **Tuteur de stage** est un MF2 (ou un BEES 2 licencié), ou bien un MF1 (ou un BEES1 licencié) ayant participé à un stage initial MF2 (ou à un stage initial à l'initiateur de club validé par le Responsable de stage).

L'évaluation par le Tuteur de stage se fait en contrôle continu, et les séances sont validées sur le **livret de formation**.

En fin de stage en situation, le Tuteur de stage porte avis favorable ou avis défavorable, porté sur le **livret de formation**. Seul l'avis favorable permet de se présenter à l'examen ; dans le cas contraire, le Tuteur peut proposer au stagiaire une prolongation de son stage en situation.

L'objectif de la présente réunion est de définir « l'habillage » du cursus, et les modalités de l'examen.

Jean Pierre Montseny présente les différents retours des CTR à propos des contenus de formation du nouvel initiateur. Jean-Pierre Montseny présente également un prototype du « livret pédagogique initiateur ».

La version souhaitable des contenus de formation entraîne débat et discussion passionnés.

Il est noté que l'appellation UC1, UC2, etc..., va engendrer des confusions avec le cursus MF1. Par conséquent il faut nommer différemment les unités de compétence.

Au cours de la discussion, il apparaît nécessaire d'accompagner les contenus de formation de conseils d'utilisation, afin de borner les limites et de pérenniser le stage initial sur deux jours.

Le stage en situation : Le contenu de ce stage est bien cerné, moyennant certaines modifications mineures.

L'examen : Les modalités de l'examen sont adoptées moyennant quelques modifications mineures.

En conclusion, et compte tenu des difficultés de ce vaste et ambitieux projet, Le Président de la CTN propose que :

- Jean-Pierre Montseny et lui-même retravaillent la présentation des contenus de formation et la mise en page du « livret pédagogique initiateur », sur la base des recommandations des CTR, dûment relevés lors de la séance.
- C'est ce produit qui sera publié pour que « l'initiateur de club nouveau » annoncé en septembre 2003 ne soit pas démuné.
- Il sera annoncé et médiatisé (com par Subaqua, et sur le site CTN) que le tout est **prototype** pour une année, y compris les contenus de formation et le livret. Cela permettra des retours et un lissage plus performant.

La proposition de Jean-Louis Blanchard est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

7) **Section permanente commission consultative : information.** René Cavallo, Jean Marc Broner

L'ensemble du comité consultatif a proposé au Ministère des reconnaissances de compétences fédérales validées en lieu et place de groupes d'épreuves du BEES.1. Le Ministère a refusé cette proposition. D'autres propositions seront faites. Il reste que toute décision finale incombe au Ministère, et que les rapprochements entre les brevets fédéraux et les brevets d'état, s'ils existent, doivent être relativisés.

**8) Faut il rendre le stage initial MF2 obligatoire ? Débat et décision.**

Après débat, il est adopté la réponse suivante : **Le stage initial ne sera pas rendu obligatoire.** Il reste que la majorité des stagiaires MF2 fréquentent ce stage et le pérennisent de fait.

Cette décision est prise à la majorité, deux voix contre : Bretagne/Pays de Loire, Centre.

**9) Recommandations du collège des I.N. concernant le programme du stage initial national MF2, et son organisation : Débat et décision (Claude Ollivier).**

Claude Ollivier présente l'état d'avancement des travaux du groupe de réflexion et du Collège des IN.

En ce qui concerne le programme :

- Présentation générale du MF2
- Rôle et place dans le système fédéral
- Présentation des épreuves. Critères d'évaluation des épreuves :
  - physiques
  - Pédagogiques
  - Connaissances théoriques
- L'entraînement physique spécifique du MF2
- Analyse des cursus de formation des cadres de la FFESSM (MF1 et initiateurs)
- Éléments de la pédagogie de formateur de cadre
- Mise en œuvre de la démarche MF2 : thème à traiter en petit groupe
- Évaluation d'une prestation de futur cadre (thème traité par un moniteur)
- Actualisation des connaissances : Bibliographie, sites Internet
- Connaissance des supports pédagogiques (vidéo.....) et des nouveaux matériels.

Approuvé à l'unanimité des présents ou représentés.

En ce qui concerne l'organisation :

Pour lever toute ambiguïté il est décidé (unanimité des présents ou représentés) que l'appellation « stage initial MF2 » est réservée à un stage dont le programme est défini de façon homogène et harmonisée suivant les items listés ci-dessus.

Ensuite il convient de faire la distinction entre stage initial national et stage initial régional :

- Les stages initiaux nationaux sont organisés par la CTN ; ils ont lieu en 6 jours pleins et suivis. En ce qui concerne la métropole, ils sont organisés là où dans la même année a lieu un examen MF2, évidemment en amont de l'examen.
- Les CTR, suivant le cahier des charges établi, peuvent mettre en place des stages initiaux MF2. Ces stages initiaux durent 6 jours au minimum.
- Enfin les CTR peuvent mettre en place des stages complémentaires de formation au MF2 (théorie, entraînement physique, etc...), avec la contrainte que ce type de formation soit appelée différemment que « stage initial MF2 ».

Décision prise à l'unanimité des présents ou représentés.

**10) Contenus de formation et critères d'évaluation en pédagogie MF2. Christian Ferchaud.**

Christian Ferchaud présente une première synthèse de contenus de formation pédagogique pour le MF2. Une réflexion est attendue par les régions. Le dossier est envoyé (Email) à chaque CTR par Christian.

Date butoir des retours le 30 août 2003, sur format informatique (word), directement vers Christian Ferchaud.

En annexe : 2 pièces jointes.

**11) Ouvrages ayant demandé à être recommandés par la FFESSM : Décision.**

Par décision du CDN, la recommandation de la FFESSM se limitera à une ligne « recommandé par la FFESSM » sur la revue fédérale, à la page des fournitures.

Le logo FFESSM ne sera désormais affecté qu'aux ouvrages de référence fédéraux.

Cette décision s'applique aux 3 ouvrages annoncés à l'ordre du jour. Après discussion les propositions de la CTN sont :

Plongée préparation physique, P. Estripeau, Amphora : recommandé.  
Mieux plonger, C. Verdier, Amphora : non recommandé  
Code Vagnon plongée niveau 3, P. Médalin et D. Ricou, Ed. du plaisancier : recommandé.

**12) Fascicule niveau 1, fascicule RIFAP : Etat d'avancement. Alain Foret, Jean Pierre Montagnon.**

Les documents niveau 1 et RIFAP sont en cours d'édition. Les tirages expérimentaux sont présentés. Les délais de publication seront d'un mois environ.

**13) Proposition de la CMPN. Eric Bergman.**

La CMPN présente la mise à jour de la fiche « conduite à tenir en cas d'accident de plongée ».  
Cette fiche sera insérée dans le Manuel du Moniteur.  
En annexe : pièce jointe.

**14) Equivalences sécurité civile ; équivalences sapeurs pompiers de Paris.**

Point remis à la prochaine CTN.

**15) RIPE 2003 : Information. Gérard Puig.**

Gérard Puig fait l'état des lieux sur l'organisation 2003. L'hébergement semble être le problème majeur, vient ensuite le manque de précisions au niveau des inscriptions, notamment à propos du nombre de participants.

Cette dixième édition sera la dernière sur le modèle actuel, le succès remporté dépassant les possibilités d'organisation et de logistique. Plus de 700 participants sont attendus cette année.

**16) Plongée enfants : Propositions du groupe de travail. Pascal Monestier, Gérard Puig.**

Pascal commente le retour sur le colloque plongée enfants de Toulon. Un constat s'impose, il manque à présent un cahier des charges précis permettant aux organisateurs locaux de travailler suivant une procédure commune. Les brevets enfants nouvelle version sont édités.

Il est proposé de fournir un passeport allégé spécifique aux enfants. Le carnet de plongée restera le carnet adulte, dans l'objectif de permettre un continuum dans le temps.

La carte CMAS enfants existe. La question posée est de décider le bien fondé de l'utilisation en France.

**17) Normes matériel : Etat des lieux. Jean Pierre Montagnon.**

Deux normes sont en cours de publication. Elles concernent le matériel Nitrox.

Une question est posée par Philippe Bernardi à propos de la norme encadrant la qualité de l'air en sortie des compresseurs. Cette norme est disponible auprès de l'AFNOR.

**18) Questions diverses :**

Projet d'un ouvrage collectif (éditions Gap) concernant les épreuves théoriques des niveaux 2, 3 et 4.  
Jean-Louis Blanchard préparera un courrier à l'attention des CTR, pour présenter les éléments du projet.

**Prochaine réunion de C.T.N. : Le SAMEDI 20 septembre 2003 au siège fédéral à Marseille .**

**Le secrétaire de la C.T.N. : Denis Rançon**

Documents joints :

5 Annexes

Feuille de déplacement, à retourner dûment remplie à l'administration fédérale sous 8 jours, accompagnée des justificatifs.